



Association communale de chasse  
Agréée de Graye sur mer  
Mairie de Graye sur mer  
14470 Graye sur mer  
Association N° 0141000639

Graye Sur Mer le 01 septembre 2017

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 01 septembre 2017 à 21h salle des Tamaris à Graye Sur Mer, cette assemblée n'étant pas représentative puisque le quorum n'était pas atteint, une assemblée extraordinaire a eut lieu à 21h15 .L'association a décidé ce qui suit :

1-pas de quorum

2-les rapports : moral, financier, social et diffusion des informations ont été approuvés par l'association ; Les finances ont été assainies.

3-Mr Genin Nicolas et Lerond jean-baptiste élus en remplacement de Mrs Cuvigny et Legiret démissionnaire s

Nouvelles décisions: Le tir du faisan est interdit « au marais » du lavoir jusqu'à ver sur mer mais ré-autorisé entre les 2 ponts  
Réflexion sur les lâchers de perdrix et de faisans de reproduction après consultation avec la FDC du Calvados  
L'organisation d'un ball-trap à revoir en fin de saison (25aout)  
Organisation d'une battue au chevreuil (timbre grand gibier) et d'une battue Au renard.

La séance est levée à 22h00.

Les membres élus se sont réunis à l'issu de l'assemblée générale en vue d'élire le nouveau bureau dont voici la composition :

-Président : Palin Jean Yves 4 Rue du Houlet 14470 Graye sur mer

-Trésorier : Deraine 9 Impasse du Clos d'Orlieu 14470 Reviers

-Secrétaire : Lemarchand Jérôme 1 Rue du bout du haut 14480 Banville

-Autres membres du bureau : Lesage Marie Noëlle ,Lerond Jean-baptiste, Génin Nicolas Lemenager guillaume, Lefrancois Régis, Lebarbay Alexandre soit 9 membres actifs.

La séance est levée à 22h45.

Ce présent extrait des délibérations annule et remplace les précédents :

Le président :

Le trésorier :

La secrétaire :

Original : Préfecture du Calvados Copie : mairie de Graye sur mer, FDC 14, CA Courseulles sur mer